

Demande de raccordement au réseau d'eau potable

Travaux nécessitant l'établissement d'un devis

Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice au dos

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

Particuliers

Maison individuelle Nombre de personnes dans le foyer

Puits : oui non

Est-ce qu'il y aura un usage spécifique de l'eau (ex : type dialyse ...) :

Professionnels

Etablissement artisanal ou industriel

Nature de l'activité (ex. Boucherie, Garage, ERT...) : Débit souhaité :

Immeuble / Collectif Individualisation prévue : oui non

Nombre d'appartements : Nombre de parties communes :

Type d'appartement :

Compteur Espace Vert Surface Arrosage :

Observations :

.....

Vous souhaitez être contacté pour des précisions techniques au n°

Le Propriétaire :

Mme // M. Nom Prénom

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel.....

Ou ENTREPRISE Contact

Obligatoire pour les professionnels : N° SIRET (joindre un extrait Kbis)

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Vous déclarez avoir pris connaissance de la notice ci-jointe

Fait le :
Signature

Notice d'application raccordement au réseau d'eau potable

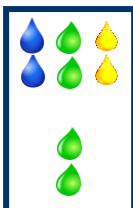
1 - Remplir et Signer le formulaire au dos

2 – Joindre les pièces justificatives :

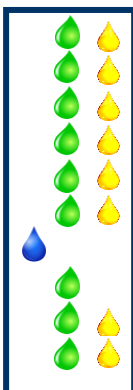
- . Le formulaire de « Demande de branchement au réseau d'eau potable »
- . Le plan de situation
- . Le plan de masse (avec indication de la position du compteur)
- . L'attestation notariale de propriété

3 – Retourner votre demande à votre pôle de proximité :

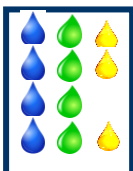
Labarthe-sur-Lèze
Le Vernet



Lagardelle-sur-Lèze
Venerque



Capens
Labastidette
Lamasquère
Lavernose-Lacasse
Le Fauga
Longages
Mauzac
Noé
Saint Clar de Rivière
Saint-Hilaire



Frouzins
Portet sur Garonne
Roques sur Garonne
Seysse



Eaunes
Pinsaguel
Pins Justaret
Roquettes
Saubens
Villate

Le Pôle Lèze

880 Chemin d'Embourel
31860 Labarthe sur Lèze
N° 05 61 08 82 34
usagers.leze@sivom-sag.fr

Le Pôle Louge

4 rue du Collège
31410 Noé
N° 05 61 87 84 35
usagers.louge@sivom-sag.fr

Le Centre Administratif

45 Chemin des Carreaux
31120 Roques sur Garonne
N° 05 62 20 89 50
usagers.saudrune@sivom-sag.fr

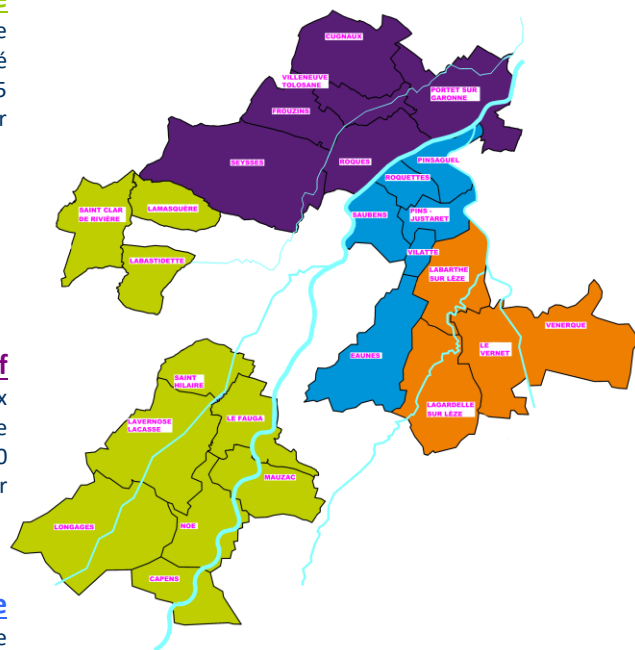
Le Pôle Ariège

2 Avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
N° 05 62 11 73 60
usagers.ariège@sivom-sag.fr

Légende

La SPL les « Eaux du SAG^e » facture :

- l'eau potable
- l'assainissement collectif
- le pluvial



4 – Délai de réception de votre dossier :

Afin d'étudier la réalisation technique et financière de votre projet, conformément au règlement de service en vigueur, votre dossier devra nous parvenir **au minimum 3 mois avant tout début de travaux.**

Aucune prise d'eau ne sera autorisée
sans l'obtention préalable de l'autorisation de raccordement aux réseaux délivrée par la SPL « Les Eaux du SAG^e »

5 – Le devis

Un devis vous sera envoyé après la réception de votre dossier complet.

Délai à prévoir : 1 mois.

Pour la réalisation des travaux, vous devrez nous retourner :

- ✓ **Un exemplaire du devis Eau signé**, accompagné du règlement (agrafé au devis) à l'ordre de " SPL les Eaux du SAG^e ".
- ✓ **Un exemplaire de la photo de l'emplacement du futur branchement dûment signé.**

La signature du devis vaut commande avec obligation de paiement.

Dès réception, le chèque sera encaissé et la facture vous sera alors adressée.

Délai à prévoir pour la réalisation des travaux : 3 mois (sous réserve d'obtention des autorisations du gestionnaire de la voirie concernée)

Pour sa partie en domaine public, le branchement est la propriété du SIVOM SAG^e et fait partie intégrante du réseau.

6 – La pose du compteur

Votre terrain est viabilisé et vous souhaitez poser un compteur :

La pose du compteur sera effectuée dans un délai maximum de 8 jours après signature du contrat.

Vous devez protéger le compteur contre le gel en assurant dans la niche une protection thermique efficace (polystyrène, polyuréthane...) et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi vous serez tenu responsable de sa détérioration.

7 – Modalités de résiliation ou de rétractation

Le devis signé avec la mention "bon pour accord", constitue un contrat liant les deux parties.
Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du devis.
Si besoin veuillez contacter votre pôle de proximité.

Schéma explicatif du raccordement au réseau d'eau potable

